

## Admission de stagiaires internationaux



### Dossier de candidature à l'Institut national du patrimoine Département des restaurateurs

**Nom**

**Prénom**

**Spécialité demandée**

**Dates souhaitées du stage**

**Université d'origine**

## PRESENTATION DE LA FORMATION

### Qui peut faire acte de candidature ?

L'accueil de stagiaires internationaux est mis en place pour les ressortissants de pays européens et non européens.

### Conditions préalables requises

- Posséder un **niveau** comparable à celui des élèves restaurateur du patrimoine d'une connaissance du domaine de la restauration.
- **Pouvoir suivre sans difficultés des cours, des conférences ou des réunions en langue française.**
- **Justifier de ressources financières suffisantes pour le financement des frais de séjour** (frais d'hébergement, de transport...). L'obtention par l'Inp d'une **charte européenne universitaire Erasmus** autorise l'accueil, pour des semestres complets, d'étudiants issus d'autres écoles européennes de restauration bénéficiant également d'une telle charte. Des professionnels en exercice peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une aide au séjour en France en obtenant une bourse du programme « Profession culture » du ministère de la culture et de la communication.

**Les dossiers de candidatures peuvent être adressés tout au long de l'année au directeur de l'Inp à l'adresse suivante : Philippe Barbat, directeur - Institut national du patrimoine - 2 rue Vivienne - 75002 Paris**

### Quelle formation ?

Les stages effectués entre la mi-septembre et mi-juillet permettent aux stagiaires internationaux d'être associés aux cours hebdomadaires suivis par les élèves restaurateurs ainsi qu'aux chantiers-école, selon un programme établi pour chaque stagiaire par la direction des études et l'enseignant responsable de la spécialité concernée.

A la fin du stage, un court bilan écrit du séjour à l'Institut national du patrimoine est attendu de chacun.

La bibliothèque, le centre de documentation des œuvres et les équipements informatiques du département des restaurateurs sont accessibles aux stagiaires internationaux dans les mêmes conditions qu'aux élèves restaurateurs.

Le stage peut donner lieu à une attestation détaillée, qui n'a pas valeur de diplôme. Il peut faire l'objet d'une convention entre l'Institut national du patrimoine et l'établissement d'enseignement.

**FORMATION SOUHAITEE  
(COCHER LA CASE)**

A quelles dates souhaitez-vous être accueilli en stage ?

---

---

---

---

Quels sont vos principaux centres d'intérêt ?

---

---

---

---

---

---

---

---

Spécialité demandée

La recherche en bibliothèque	<input type="checkbox"/>
Les cours théoriques (histoire de l'art, histoire de la restauration, sciences, connaissance et technologie des matériaux, conservation préventive)	<input type="checkbox"/>
Les enseignements pratiques de conservation et de restauration	<input type="checkbox"/>
Les enseignements artistiques et la pratique des techniques anciennes	<input type="checkbox"/>
Le travail avec le laboratoire d'analyse et d'imagerie scientifique	<input type="checkbox"/>
La découverte des institutions et du milieu professionnel français	<input type="checkbox"/>

Date

Signature du candidat

## INFORMATIONS GENERALES SUR LE CANDIDAT (FORMULAIRE A REMPLIR OBLIGATOIREMENT)

Nom

Prénom

Date de naissance

Lieu de naissance

Nationalité

Profession

Situation de famille    marié(e)     célibataire     autre

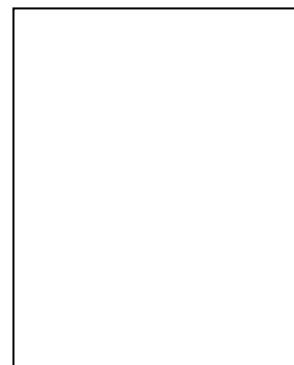
Nombre d'enfants

Adresse actuelle

Adresse éventuelle en France

Téléphone (où il serait possible de vous joindre facilement)

Adresse électronique (e-mail)



## CURSUS

Spécialité dans laquelle vous vous formez au métier de restaurateur

---

---

---

---

---

---

---

Cursus actuellement suivi

(donner des informations suffisamment détaillées pour permettre la comparaison avec les programmes français)

---

---

---

---

---

---

---

Formations antérieures à ce cursus

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---









### Les bourses « Profession culture »

Le Ministère de la culture et de la communication peut attribuer plusieurs bourses par an pour la prise en charge de **professionnels** travaillant dans les domaines de la culture, exerçant des responsabilités de service ou de projet dans leur établissement d'origine. Elles ont pour but de favoriser le développement de projets de coopération et la constitution de réseaux durables d'échanges entre les établissements publics relevant du Ministère de la culture et de la communication et leurs homologues étrangers.

Pour la durée du séjour, l'aide s'élève à 1000 euros par mois, avec une prise en charge de la couverture sociale du boursier.

Si vous remplissez les critères requis et n'avez pas d'autre moyen de financement, vous pouvez joindre à votre dossier un CV, une lettre de demande de bourse et la photocopie de votre passeport. Si votre candidature est retenue par la Commission internationale de l'Inp, elle pourra ensuite être soumise au Ministère de la culture et de la communication pour une demande officielle de bourse.

**Attention** : la bourse « Profession culture » aide à couvrir les frais liés au suivi du stage en France. Elle est remise chaque mois au stagiaire par l'opérateur Egide, à partir de son arrivée en France.

Cette bourse ne comprend pas les frais liés aux démarches administratives d'entrée et de résidence en France (passeport, visa, titre de séjour) et les frais de déplacement depuis le pays d'origine vers la France.